

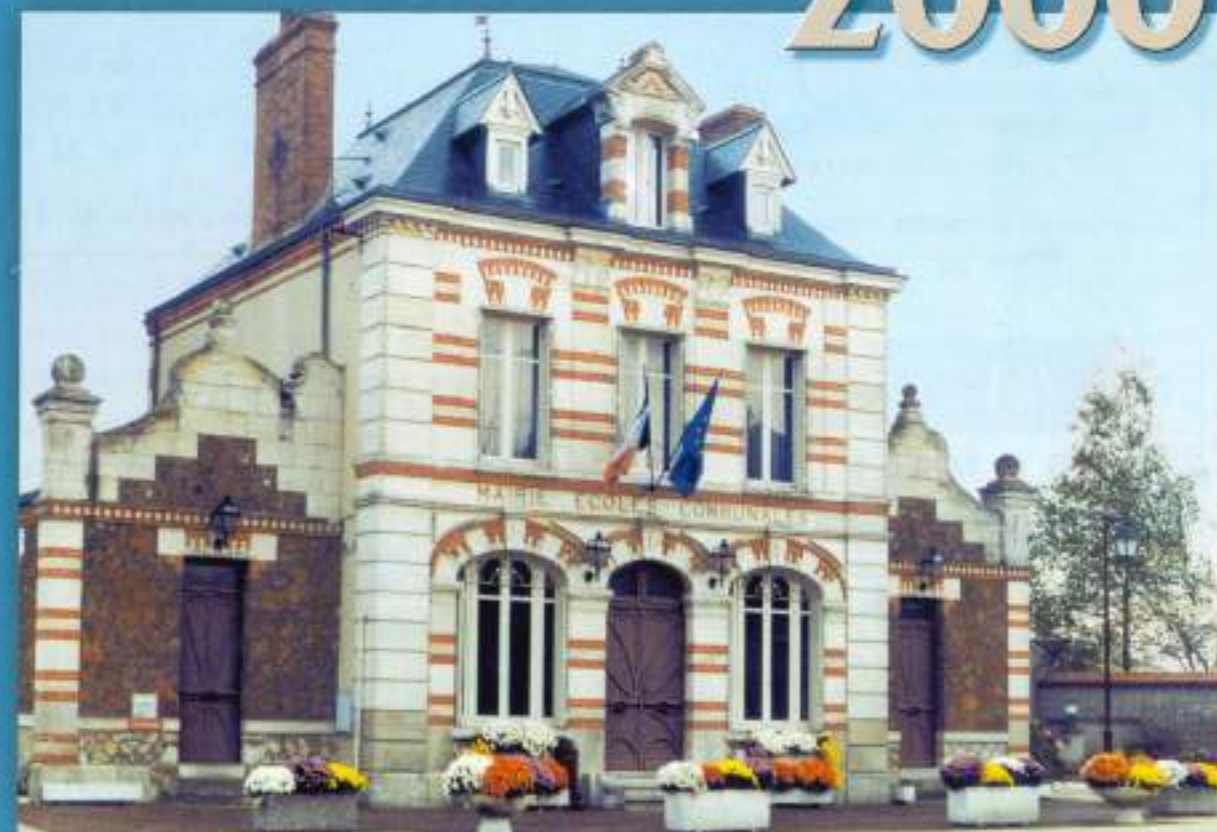
501 - Cercottes (Loiret) - Mairie et Écoles Communales

bulletin
municipal
n° 17



Ménager, éditeur

CERCOTTES 2000



7 JOURS SUR 7 **TAXIS** 24 H/24 H

Gérard LEFEVRE

ARTENAY CERCOTTES
1, Grande Rue 54, Rte Nationale
02.38.80.09.15 02.38.75.40.27

VOITURES
06.09.38.44.55
Fax 02 38 80 44 74

2 voitures break et un mini-bus 9 places
à votre disposition



TRANSPORTS

BOUCHER sarl

Spécialité : VRAC

9, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES
☎ 02 38 75 44 80 - Fax 02 38 75 32 77

TENDRON
TRANSPORTS
LOCATION
ENTREPOS

CERCOTTES Tél 02 38 21 14 14
Fax 02 38 21 14 18

MONTARGIS Tél 02 38 95 08 08
Fax 02 38 95 08 09

PARIS Tél 01 48 67 42 80
Fax 01 45 91 19 51

ORLÉANS SUD AUTO
Pièces détachées d'occasion

Rte d'Orléans - 45640 SANDILLON
☎ 02 38 41 01 27 - Fax 02 38 41 05 88
RN 20 - 45520 CERCOTTES
☎ 02 38 75 30 14 - Fax 02 38 75 39 90
655 Rte de Sandillon - 45560 ST DENIS EN VAL
☎ 02 38 66 41 14 - Fax 02 38 66 93 02
RN 20 - 41330 THEILLAY
☎ 02 54 83 32 32 - Fax 02 54 83 39 60

Auberge de la Forêt

RESTAURANT - BAR - HÔTEL
Tél. 02 38 75 41 11 - 45520 CERCOTTES

Menus à 99 F (vin compris)
145 F - 200 F - 250 F et carte
Menu affaires 180 F (vin et café compris)
Menu enfant - découverte des saveurs 73 F
- Plats cuisinés à emporter -

Ouvert le dimanche soir - Fermé mardi soir et mercredi

MÉCA CONCEPT 45

Réparations toutes marques
Mécanique - Tôlerie - Peinture

Z.I. - 1230, rue de la Chaise
45520 CERCOTTES
Tél. 02 38 75 41 72 - Fax 02 38 75 38 80

Ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

LA POSTE

On a tous à y gagner

particuliers professionnels entreprises

Simplifiez vos envois avec
Les "Prêt-à-Poster"

BUREAUX DE CERCOTTES :
40, route Nationale - Tél. 02 38 75 38 57
9 h 00 à 12 h - 14 h 30 à 17 h
le samedi de 9 h à 12 h

IVECO CONCESSIONNAIRE
Orléans Véhicules industriels
LES PROFESSIONNELS



Véhicules neufs et occasions
de 3 à 150 tonnes
Réparations - Dépannages
toutes marques

Route Nationale 20
45520 CERCOTTES
Télécopie 02 38 75 34 52

02 38 75 34 44



LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, je suis heureux de vous faire parvenir ce bulletin. Les travaux dans la traversée du bourg sont terminés, vous pouvez apprécier la rénovation des trottoirs et des éclairages publics, nous en avons profité pour y installer quelques décorations pour les fêtes de fin d'année. Cercottes était plus gai et plus illuminé pour le passage à l'an 2000. Je remercie les riverains de leur compréhension et de leur patience pour la gêne qu'ils ont supportée pendant plusieurs mois.



Les enfants de l'école maternelle apprécient leurs nouveaux locaux, quelques travaux restent à faire dans la cour. En primaire un ordinateur avec imprimante a été fourni dans chaque classe. J'espère que les enfants et les institutrices en font bon usage. Les peintures des classes seront refaites pendant les vacances scolaires.

Les études d'une nouvelle station d'épuration aux normes européennes sont en cours.

L'entreprise Tendron est installée, elle a transféré de nombreux emplois sur la commune, et va apporter une taxe professionnelle non négligeable.

Depuis le 1^{er} janvier 1999 nos pompiers sont départementalisés. De ce fait ils sont rattachés au Centre de Secours de Chevilly, ce qui vous oblige en cas d'intervention d'appeler le 18.

Les travaux de viabilité du lotissement du Chêne Brûlé sont commencés, la première tranche de 25 pavillons sera livrée aux constructeurs au cours du 1^{er} trimestre 2000.

Le Conseil et moi-même avons été très touchés par le départ brutal de madame Rivierre, conseillère municipale depuis 1995.

Merci aux entreprises et commerçants qui nous apportent leurs soutiens financiers, et à Mademoiselle Baillon, secrétaire de mairie.

Que l'An 2000 soit pour tous une très bonne année, de joie, santé et bonheur !

Philippe SAVOURÉ-LEJEUNE
Maire de Cercottes

Le secrétariat de la mairie assuré par Mlle BAILLON est ouvert au public
les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
☎ (répondeur) 02 38 75 41 06 - Télécopie 02 38 75 43 66



ÉTAT CIVIL

Naissances :

BARBACHOU Cheyenne 20 février 1999 à Orléans
 THIERY Léa 11 mars 1999 à Orléans
 VANTHOURENHOUT Camille 12 mars 1999 à St-Jean-de-Braye
 LE ROMANCIER Rémi 21 mars 1999 à Orléans
 GRÉARD Axelle 13 avril 1999 à Orléans
 GALIFRET Mathilde 23 avril 1999 à Orléans
 DEVEAUX Noé 28 mai 1999 à Orléans
 COUTIN Juliette 6 juin 1999 à Orléans
 BOHAIN Prescilia 17 juin 1999 à Orléans
 OZENNE Hugo 28 juillet 1999 à St-Jean-de-Braye
 LEBOS Alexandre 5 août 1999 à Saint Jean de Braye
 CUCUEL Alix 1er septembre 1999 à Orléans
 SILVA Doriane 20 septembre 1999 à Orléans
 MERCIER Paloma 18 octobre 1999 à St-Jean-de-Braye
 GRIFO Clémentine 7 novembre 1999 à St-Jean-de-Braye
 MENARD Yannick 15 novembre 1999 à Orléans
 CHOLLET Marie 19 novembre 1999 à Orléans
 ROUX Philippine 20 novembre 1999 à Orléans
 GUILLÉMOT Clémentine 30 décembre à St-Jean-de-Braye

Mariages

SOARES CUNHA MENDO Joaquim et FERRERE Corinne, le 5 juin 1999.
 CUCUEL Ghislain et BLASCHECK Nathalie, le 18 décembre 1999.

Publications de bans

NOEL Christophe et CHEVALIER Céline, le 26 juin 1999 à Saint-Jean-le-Blanc.
 MATHIEU Thierry et THIERY Christelle, le 3 juillet à Saint-Jean-de-Braye.

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

à demander à la mairie du lieu de naissance, si vous êtes né en France. A la sous direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères, 44941 NANTES Cedex 09, si vous êtes né à l'étranger.



La Marianne de l'An 2000 a été dévoilée le 23 novembre 1999 lors du 82^e congrès des Maires de France auquel assistait M. le Maire. Il s'agit de Laetitia CASTA. Elle est coiffée d'un bonnet phrygien, symbole de la liberté et de la république, elle laisse apparaître librement écrit la devise de la France "Liberté Egalité Fraternité" et porte pour la première fois les étoiles européennes, expression de l'union scellée entre les peuples d'Europe auxquels la France apporte les valeurs universelles.

Le buste de la Marianne, figure allégorique de la République, présent en mairie de Cercottes est la représentation de Jean Antoine INJALBERT de 1889.

Décès

CARIO Jean-Pierre, 80 ans, le 4 mars 1998 à Orléans.
 DOUCET Bernard, 51 ans, le 18 juillet 1999 à Orléans.
 GENEVIER épouse CANTAU Séverine, 23 ans, le 23 août 1999 à Cercottes.
 FRAIN Guillaume, 21 ans, le 19 septembre à Cercottes.
 PASQUET veuve CAILLAUD Marie-Louise, 93 ans, le 25 octobre 1999 à Orléans.
 NÉDÉLEC épouse RIVIERRE Lisette, 60 ans, le 2 novembre à Orléans.
 SOBALA Victor, 84 ans, le 26 décembre 1999 à Orléans.

Condoléances

Madame RIVIERRE Lisette, née NÉDÉLEC est décédée subitement le 2 novembre 1999 à l'âge de 60 ans.

Elle avait été élue Conseillère Municipale en 1995.

Madame RIVIERRE est inhumée au cimetière de Cercottes.

Avis de mention de décès

CHARRON Laurence, née le 15 février 1905 à Cercottes.
 DELSARD Robert, né le 26 juin 1920 à Cercottes.
 PELLET Marcel, né le 10 septembre 1929 à Cercottes.
 SALVIAT Marie, née le 13 janvier 1911 à Cercottes.

Arrivée de corps au cimetière

PILET veuve DANSEUX Geneviève, le 16 février 1999 à Grasse
 BUISSON Henriette, le 4 mars 1999 à Saran
 LECAS Roland, le 2 juillet 1999 à Paris 14e

LE NOUVEAU LIVRET PASSEPORT

Depuis le 2 novembre 1999, le modèle du passeport utilisé depuis 1986, est remplacé par un modèle lié à la mise en place par le Ministère de l'Intérieur d'une application informatique nationale appelé DELPHINE (DÉlivrance des Passeports à Haute INTégrité).

La préfecture d'Orléans fait partie des 20 préfectures reliées à ce système à ce jour. La généralisation de ce nouveau passeport se fera à compter du second trimestre de l'année 2000.

Toute demande de passeport (prorogation comprise) fera l'objet d'un nouveau passeport. COUT : 400 F pour une durée de validité de 5 ans.

Pour un premier passeport : prévoir un extrait d'acte de naissance avec filiation complète.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Depuis le 1er janvier 1999 il est obligatoire de fournir un extrait d'acte de naissance (à demander au lieu de naissance accompagnée d'une enveloppe timbrée), deux justificatifs de domicile et deux photographies de face (tête nue).

P.A.C.S. : MODE D'EMPLOI

Le pacte civil de solidarité est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune (Article 515-1 du Code Civil). De cette vie de couple "sous contrat" conclu par déclaration conjointe au tribunal d'instance du domicile découlent des droits et des obligations (Loi n° 99-944 du 15 novembre 1999).



A CERCOTTES EN 1999

09 JANVIER

CEREMONIE DES VŒUX

Ce jeudi, à la salle polyvalente, étaient réunis les conseillers municipaux, les chefs d'entreprises, les responsables des associations et administrations locales ainsi que les employés communaux. Après le discours d'ouverture effectué par Mlle BAILLON, secrétaire de Mairie, Philippe SAVOURE-LEJEUNE, Maire, a mis en évidence les principales réalisations de l'année écoulée parmi lesquelles l'agrandissement et la modernisation de la classe maternelle et la construction d'un "tourne-à-gauche" à l'entrée nord de la commune.

Quant aux projets prévisionnels, monsieur le Maire a avancé l'opération de la réfection des trottoirs et de l'éclairage public ainsi que la fin du ravalement de l'église... Il invita ensuite Philippe PAILLET, Conseiller Général du Canton à prendre la parole.

Le colonel MORIN qui présidait cette cérémonie, a ensuite affirmé qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter sur la départementalisation des CPI et a aussi félicité les Pompiers du Département qui effectuent leurs interventions dans des conditions parfois difficiles.

Cette cérémonie se termina par la remise de la Médaille de la Commune aux deux personnalités : le Colonel Jacques MORIN ainsi qu'au Conseiller Général Maire de Chevilly, Philippe PAILLET.



10 JANVIER

LOTO DES ECOLES

Sans publicité, la salle polyvalente compta néanmoins une soixantaine de personnes ce dimanche après-midi pour contribuer à la vie de la coopérative scolaire.

Les parents, toujours volontaires, avaient confectionné des pâtisseries. Chacun, petits et grands furent ravis de cet après-midi.

31 JANVIER

REPAS DES AINÉS

La Commune et le C.C.A.S. ont réuni une quarantaine de personnes autour du repas annuel offert aux personnes âgées de 65 ans (au 31 décembre 1998). C'est à l'Auberge de la Forêt que les convives ont eu le plaisir de déguster un excellent menu en compagnie des Conseillers Municipaux : M. GALERNE, Mme BOUCHER, Mme TROCHET, M. CAILLAUD, Mme FANON ainsi que des Adjointes : M. SURAND et M. LECAS et agrémenté d'un fond musical. M. le Maire, SAVOURE-LEJEUNE avait invité l'abbé

BACCONNET, l'adjudant CARO et son épouse ainsi que Mlle BAILLON, secrétaire de mairie à se joindre à ce déjeuner convivial.

M. GIRARD Georges, doyen de la commune, âgé de 92 ans, était aussi présent (bien qu'en convalescence en Maison de Repos).

C'est ainsi que furent encore une fois réunies les meilleures conditions pour permettre à chacun de passer un agréable après-midi.





A CERCOTTES EN 1999

07 FEVRIER

CONCOURS DE BELOTE DU COMITÉ DES FÊTES

11 FEVRIER

VISITE DU SOUS PRÉFET

M. BLAISON Hubert, sous-préfet de l'arrondissement d'Orléans visite la commune.

28 FEVRIER

MANŒUVRE DES POMPIERS A LA GENDARMERIE



Le 28 février 1999, une chaudière à gaz a explosé vers 9 heures à la Gendarmerie de Cercottes. Alors que les flammes se répandaient rapidement dans les bureaux, un gendarme est resté dans la cave sans pouvoir sortir...

4 MARS

INSPECTION A LA GENDARMERIE

Chaque année, une inspection a lieu à la Brigade de Gendarmerie. Un pot à la mairie réunissait en fin de matinée les maires d'Ormes, Gidy, Bucy Saint-Liphard et Cercottes, le capitaine MEZIERE accompagné du lieutenant DARDENNE, ainsi que les gendarmes de Cercottes et d'Artenay.

7 MARS

MARCHE DU COMITÉ DES FÊTES

12 MARS

CARNAVAL A LA CLASSE MATERNELLE

Sous un beau soleil printanier, les enfants de la maternelle, revêtus de déguisements qu'ils avaient confectionnés avec le concours de leur maîtresse, ont défilé dans les rues pour fêter Carnaval accompagnés de leurs

parents et des gendarmes de la Brigade de Cercottes. A l'issue du défilé, un goûter réconfortant et bien mérité avait été prévu.

20 MARS

BELOTE DU COMITÉ DES FÊTES

24 AVRIL

BELOTE DU COMITÉ DES FÊTES

25 AVRIL

FÊTE DES FLEURS

La nouvelle édition de la Fête des Fleurs a connu une fois encore un vif succès qui fut aidé par un très beau soleil printanier propice aux plantations. Les visiteurs ont pu ainsi découvrir d'abord une vaste gamme de produits de jardin et quelques produits gastronomiques proposés par une quinzaine d'exposants.

Les enfants n'étaient pas pour autant oubliés, un château gonflable, un stand de tir et quelques autres activités divertissantes les ont ravis.

En conclusion, ce fut une agréable journée d'achats et de divertissement de printemps



8 MAI

ARMISTICE DE 1945

"La victoire des nations alliées, le 8 mai 1945, a consacré la victoire de la démocratie, des valeurs universelles et de la dignité de l'Homme. L'idéologie criminelle et raciste était vaincue...", extrait du message lu au Monument aux Morts (rue Charron).



RECENSEMENT

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 1999

Le 8 mars 1999, Pascaline HIBRY et Michel MIREUX, demandeurs d'emploi, se présentaient à votre domicile.

La commune était divisée en deux secteurs, est et ouest, dont la limite était l'axe de la Route Nationale 20.

N° INSEE de la commune : 062
742 : chiffre officiel de la population en mars 1999

LES RESULTATS :

Rappel 1990 = 688 habitants
1999 = 742 habitants

LOGEMENTS :

EST : 1990 = 148 - 1999 = 152
OUEST : 1990 = 91 - 1999 = 140

1906 = 406 habitants
1911 = 411 hab.
1921 = 377 hab.
1936 = 299 hab.
1962 = 456 hab.
1968 = 458 hab., 118 logements
1975 = 531 hab.
1982 = 634 hab., 230 logements
1990 = 688 hab., 238 logements
1999 = 742 hab., 292 logements

LES PERIODES LES PLUS FECONDES DU SIECLE

1905 = 10 naissances
1914 = 14 1920 = 10 1921 = 11
1924 = 10 1925 = 10 1937 = 10
1946 = 10 1948 = 10 1951 = 12
1954 = 10

A partir de 1958 les femmes accouchent principalement à Orléans.
1958 = 5 naissances hors commune + 4 à Cercottes
1959 = 6 à Cercottes + 7 à Orléans + 1 hors commune
1960 = 1 à Cercottes + 9 à Orléans
1961 = 2 à Cercottes + 5 hors commune
1962 = 2 à Cercottes + 12 hors commune
1963 = 1 à Cercottes + 6 hors commune

A partir de 1964 il n'y a plus de naissance à Cercottes sauf "précipitation" : voir année 1990.
1964 = 7 ; 1967 = 10 ; 1972 = 10 ; 1973 = 12

LES NAISSANCES DES ANNÉES 80

1980 = 3 ; 1981 = 11 ; 1982 = 17
1983 = 5 ; 1984 = 10 ; 1985 = 9
1986 = 11 ; 1987 = 12 ; 1988 = 7
1989 = 5

LA DERNIERE DECENNIE

Naissances Hors commune	Mariages	Décès	
		Cercottes	Autres
1990 1 à Cercottes +7 = 8	2	3	+3
1991 9	3	2	+2
1992 5	5	1	+2
1993 6	6	3	+3
1994 6	2	3	+2
1995 7	2	3	+6
1996 11	1	1	+4
1997 6	2	5	+6
1998 13	4	1	+5
1999 19	2	2	+5

BILAN DU SIECLE

L'année 1975 n'a connu aucune naissance alors que l'année 1999 fut la plus prolifique. L'année des "Noces" fut celle de 1958 avec 9 unions puis 1936 avec 8 alliances et 1907, 1910, 1920, 1975 et 1983 avec 7 mariages.

alors qu'il n'y eut pas de célébration civile en 1915, 1916, 1917, 1929, 1933, 1947 et 1987.

Les années les plus funèbres furent :

1914 : 12 décès à Cercottes + 3 transcriptions
1915 : 11 + 4 transcriptions
1920 : 9 + 4 transcriptions
1973 : 8 + 5 transcriptions

et les moins lugubres les années 1943 et 1949 avec un seul décès.

"Le chêne brûlé"

TERRAINS À BÂTIR

1^{ère} PHASE : Commercialisation 1999 - Fin 2000 = **51 terrains**

2^{ème} PHASE : Commercialisation 2001 à 2003 = **55 terrains**

Entièrement viabilisés - Gaz possible - Libre choix du constructeur

RENSEIGNEMENTS
et VENTES :

FONCIER
CONSEIL

25, Avenue Dauphine
45100 ORLÉANS
Tél. 02 38 56 97 97
Fax 02 38 56 00 15

ISICL

24, Rue du Pot de Fer
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 79 75 43
Fax 02 38 79 75 44



AU CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des réunions du Conseil Municipal

15 FÉVRIER

- Demande de subvention DGE pour les classes du primaire et les travaux de la Route Nationale 20.
- Lecture du rapport des D.D.E.N. soulignant la très belle réalisation de la classe enfantine.
- Réception des travaux 1998 du "tourne-à-gauche RN 20", le 8 janvier 1999.
- Approuve le dossier de consultation pour les travaux d'éclairage public et la mise aux normes des feux tricolores de la Route Nationale 20.
- Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'URSSAF faisant suite au contrôle réalisé pour la période du 2 janvier 1996 au 31 décembre 1998 : "aucune irrégularité" et remercie Mlle BAILLON pour ses compétences.

24 MARS

- Adopte le compte administratif de l'exercice 1998.
- Vote à l'unanimité le budget primitif 1999 qui avait auparavant été préparé en Commission Générale le 10 mars (voir finances).
- Décide de ne pas augmenter les taux des quatre taxes des contributions directes.
- Décide de l'achat d'un CSAT et de 5 bips pour les sapeurs pompiers (coût : 25 000 F).
- Décide de verser une subvention à l'amicale des sapeurs pompiers pour s'assurer pour les manifestations (méchoui, concours de boules, Ste Barbe) faisant suite à leur demande du 9 mars.
- Le Conseil entérine le dossier de consultation et décide de lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux de réfection des trottoirs.
- Décide de reconduire la convention avec l'U.F.C.V. du Loiret pour l'organisation d'un Centre de Loisirs à Gidy et fixe les participations demandées par le centre de loisirs et le mini-camp.

10 MAI

- Attribue le marché aux mieux et moins disant pour les travaux RN 20 d'éclairage public et la mise aux normes des feux tricolores à l'entreprise DHENNIN d'Orgères-en-Beauce.
- Refus de la demande de subvention par l'Etat pour les travaux RN 20.
- Confie au Bureau d'Etudes de Coordination et Sécurité BECS de Fleury-les-Aubrais la mission de coordinateur SPS.
- Dissolution du SIPECOL (Syndicat Intercommunal pour l'Équipement des Communes du Loiret) auquel la commune adhère depuis 1971.
- Remplacement de l'agent d'entretien (Mlle THIERY Christelle) en arrêt maladie.
- S'oppose à la résiliation de l'affiliation du Conseil Régional du Centre au C.D.F.P.T.
- Approuve la modification de l'article 4 du statut du Syndicat Mixte pour la révision partielle du S.D.A.U. soit instituant le syndicat pour une durée limitée au 31 mai 2000 sauf recours contentieux.
- Décide de ne demander aucune modification ou démolition à la S.C.I. LES PENDUS concernant les constructions déclarées dans le permis de construire (dossier incomplet) déposé le 27 janvier 1999.
- Désigne les tours de rôle pour l'organisation des élections européennes du 13 juin.
- Monsieur le maire communique le nouveau bureau élu de l'A.S.M., section tennis.
- Demande de Monsieur GALERNE à ce que le feu tricolore rue du Chêne Brûlé/RN20 soit réglé en continu.
- Avis défavorable à l'Armée de Terre pour tirer le 29 mai de 14 h 00 à 22 h 30.
- Monsieur le maire signale qu'il a remis aux jeunes (adolescents) le bungalow qui faisait office de vestiaire de football prêté par les Ets MAULAY.

10 JUIN

- Octroi d'une subvention dans le cadre des amendes de police.
- Entérine la décision de la commission d'appel d'offres en attribuant le marché à l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour la réfection des trottoirs.
- Décide de confier à la Sté LA ROCHOISE de Chécy les travaux de signalisation horizontale et verticale dans le cadre des travaux RN 20.
- Compte tenu qu'il ne convient pas de prolonger le réseau communal d'assainissement au lieu-dit "Fillette Pitou" et faisant suite à l'enquête publique pour l'Établissement classé RC 4X4, le Conseil décide de prescrire une modification du P.O.S.
- Décide de ne pas prévoir de transport à Gidy pour le Centre de Loisirs étant donné de la seule demande (9 enfants inscrits au Centre).
- Don du bungalow attribué aux jeunes par les Ets MAULAY de Saint-Jean-de-Braye (dans l'état).
- Transfert du siège du syndicat intercommunal des ordures ménagères à Neuville-aux-Bois.
- Décide de n'accueillir à l'école que les enfants de la commune compte tenu de l'effectif prévisionnel à la classe maternelle (32 enfants) à la prochaine rentrée scolaire.

31 AOUT

- Décide de louer des décorations de Noël pour une durée de 3 ans avec le choix renouvelé de décorations.
- Décide la création d'un emploi de vacataire/horaire pour l'année scolaire 1999/2000 pour aider à emmener les enfants de la maternelle de la garderie à leur école et vice-versa et aider à emmener les enfants du primaire à la cantine et inversement.
- Prescrit une modification du P.O.S. et sollicite de l'Etat une dotation.
- Démission de J.-L. CONNIN, président de l'A.S.M. section football faisant suite aux dégradations et au vol des boissons par les jeunes. Monsieur le maire signale que le local jeunes (bungalow) a été retiré faisant suite à un début d'incendie avec l'avis favorable de Sébastien LEMOULT (jeune majeur).



AU CONSEIL MUNICIPAL

- La société TRAPIL engage des travaux pour une servitude à proximité du pipeline ORLEANS et TOURS (pose de tubes PEHD).

26 OCTOBRE

- Décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole du Loiret pour les travaux 1999 "Route Nationale 20".
- Décide de contracter un emprunt pour avance de trésorerie du fait de l'annulation de la vente pour des raisons d'ordre personnel du terrain industriel de 5 000 m² par ORLEANS SUD AUTO.
- Décide de vendre le terrain industriel Route Nationale 20 à la Société CONFORAMA.
- Avenant au transport au collège de FLEURY-LES-AUBRAIS portant le prix à 821,91 F TTC la journée.
- Fixe le prix du ticket repas "Enfant" à 18,70 F à la cantine.
- Décide de verser à monsieur PRIEUR, percepteur d'ARTENAY l'indemnité de Conseil de 2 567 F.
- Étude de plusieurs demandes financières des Écoles.
- Décide de nommer rue des Biches et rue des Cerfs deux voies du lotissement "Le Chêne Brûlé 1".
- Compte-rendu de la réunion du 01/10/1999 du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères.
- Demande de subvention pour le spectacle de Noël du 16 décembre.
- Création d'une équipe de football chez les Transports TENDRON.

- Décide de régler en permanent les feux tricolores au carrefour RN20/rue du Chêne Brûlé (pont).
- Signature de la vente du terrain cadastré B 384 d'une superficie de 539 m² des Consorts CHAVANNES à la commune.

14 DECEMBRE

- Vente du pavillon type F5 (161 m² de SHOB) sis 50 Route Nationale à monsieur MENARD.
- Renouvelle son adhésion à l'ANATEP et à l'ADATEP pour les transports scolaires, péri et post scolaires pour l'an 2000.
- N'émet aucune observation au projet arrêté de révision de la partie périphérique du Schéma Directeur de la Région Urbaine d'Orléans.
- Information de la procédure de "Projet d'Intérêt Général" engagée par arrêté de monsieur le Préfet du 9 décembre 1999 pour le principe de l'aménagement de la Route Nationale 20.
- Lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 30/11/1999 et désignation de M. CATEL Robert, membre titulaire et M. SURAND, membre suppléant pour assister au Conseil d'Ecole en sus de M. le Maire.
- Lecture du courrier du Président du Conseil des Parents d'élèves FCPE faisant suite "à de nombreux actes d'incivisme, de violence verbale et physique, d'insécurité dont sont victimes les enfants de Cercottes lors des transports scolaires".
- Réception du chantier RN 20 le 23 décembre 1999.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 1999

EN FRANCE, le vote est libre et facultatif. Mais il convient d'être inscrit sur les listes électorales de son lieu de domicile. Pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans dans l'année, ils seront inscrits d'office suivant une liste communiquée par l'I.N.S.E.E. s'ils ne font pas la démarche.

DIMANCHE 13 JUIN

Nombre d'inscrits : 534 dont 264 électeurs et 270 électrices
Nombre de votants : 262
Bulletins exprimés : 238

Pierre LARROUTOUROU : 3
Bruno MÉGRET : 15
Nicolas MIGUET : 4
François HOLLANDE : 52
Christian COTTEN : 0
Jean-Philippe ALLENBACH : 0
Marie-Laurence CHANUT-SAPIN : 0
François BAYROU : 17
Antoine WAECHTER : 3
Guy GUERRIN : 0
Jean-Marie LE PEN : 17
Nicolas SARKOZY : 41
Robert HUE : 14
Benoît FRAPPE : 0
Jean SAINT-JOSSE : 13
Arlette LAGUILLER : 11
Joseph JOS : 0
Charles PASQUA : 34
Gérard MAUDRUX : 3
Daniel COHN-BENDIT : 11

BURBAN
S.A. PALETTES
ACHAT - VENTE - REPARATION

NOUVEAU
Dépôt à Cercottes
1164, rue de la Chaise

Siège social : rue Monbary - 45140 Ormes
Tél. 02 38 74 77 77 - Fax 02 38 74 73 49

Orval Palettes
2,1 Chemin des Escapades
18200 Orval
Tél. 02 48 96 86 74
Fax 02 48 96 94 15

Plaisir Palettes
16, rue Desjardins - Les Sables
28370 Plaisir
Tél. 01 30 55 35 25
Fax 01 30 55 52 75

Lagny Palettes
23, la Courtille
77400 St Thibault des Vignes
Tél. 01 64 30 09 08
Fax 01 64 30 28 00

Site Internet WWW.burban-palettes.com - @MAIL.ENTREPRISES : burban.palettes@vernet.com

EI
E.E.R.C.
Equipements
Électriques
Réseaux
Centre

Agence d'Orléans
107, route Nationale 20
45520 CERCOTTES

Département Électricité

Lignes - Posters
Eclairage Public - Lotissements
Electricité Industrielle et Tertiaire

Tél. 02 38 52 28 52 - Fax 02 38 52 28 69



A CERCOTTES EN 1999

19 MAI

ENTRÉE EN SIXIÈME

Mme MEIGNER et Mme GUILLAUMIE, du collège André Chêne de Fleury-les-Aubrais sont venues présenter aux deux futures collégiennes leur établissement et ont ensuite reçu les parents. Mme MEIGNER, principal, annonçait son départ en retraite et Mme GUILLAUMIE sa promotion pour le collège de Mer.

30 MAI

MÉCHOU DES SAPEURS POMPIERS

Le méchoui des Sapeurs Pompiers est annulé.

1^{er} JUIN

VOYAGE ANNUEL DU CENTRE MÉDICO SOCIAL

17 personnes ont pris ce mardi le car pour se rendre à Bourges, pour la visite de la Bergerie Nationale, le matin. Le midi, le déjeuner était prévu au restaurant "La Biche" et l'après-midi se termina par la visite de la ville en petit train.

13 JUIN

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

19 JUIN

FÊTE DE FIN D'ANNÉE DES ÉCOLES

Ce samedi, à 14 h 30, les élèves des écoles ont ravi leurs parents avec un superbe spectacle concocté en classe.

Pièce de théâtre intitulée "Petit bleu, petit jaune", sketch "A la gare et au restaurant", chansons "Le Petit Indien" et "Il était une fois" furent interprétées par les enfants.

Les stands dans la cour du Primaire proposaient des jeux divers. On pouvait aussi acquérir des compositions florales réalisées par les enfants avec l'aide de membres bénévoles de l'association des Jeunes Cercottois (groupe art floral).

M. PERRAULT, professeur de guitare, accompagné de quelques élèves, fit une démonstration.

En fin de spectacle, M. le Maire procéda à la remise de dictionnaires souvenir du cycle primaire pour les trois enfants du CM2 : Natacha MESAS-RUIZ, Jennifer METAYER et Clément DORMOIS.



20 JUIN

TOURNOI DE FOOTBALL

Non prévu mais néanmoins organisé avec l'aide d'Angélo MIREUX et Jean-Luc CONNIN, membres de l'A.S.M. section Football, ce tournoi a été mis en place avec l'association d'un Club de Fleury-les-Aubrais. Malheureusement il laissera un mauvais souvenir aux bénévoles.

26 et 27 JUIN

FÊTE ET FEU SAINT-JEAN

Commencé sous la pluie, le feu de la Saint-Jean 1999 a brillé de tous ses éclats à la nuit tombée.



Soirée animée avec le groupe folklorique "Les Chapognots" qui a su faire danser le public. La soirée se termina avec le DJ Pascal RAMA à la salle.



ACTUALITÉ EN BREF

MESSAGE DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET CELLULE DE CRISE

L'indemnisation des dégâts causés par les tempêtes est prise en charge par les contrats d'assurances multirisques tant pour les particuliers que pour les entreprises.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'est nullement nécessaire pour permettre la mise en œuvre des garanties tempête. En effet, les procédures de déclaration



de catastrophe naturelle relevant de la loi du 13 juillet 1982 modifiée ne s'appliquent qu'aux inondations et aux coulées de boues, à des inondations dues à la mer, à des mouvements de terrain, ainsi qu'à des avalanches et des séismes.

LE RECENSEMENT UNE OBLIGATION LÉGALE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes, garçons et filles, doivent se faire recenser à 16 ans dans leur mois de naissance à la mairie.

Une attestation de recensement leur sera remise.

Le recensement sera suivi d'une journée d'Appel de Préparation à la Défense (A.P.D.) à l'issue de laquelle chaque jeune se verra remettre un certificat de participation.

Certificat de participation et attestation de recensement seront nécessaires pour l'inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, C.A.P., B.E.P., Baccalauréat...) avant l'âge de 25 ans.

RAPPEL : les jeunes gens nés avant 1979 ne sont pas concernés par les dispositions de la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE

U.T.A.S. DE MEUNG-SUR-LOIRE
(02 38 44 46 08)

La loi du 27 juin 1999 portant création de la couverture maladie universelle supprime, à compter de l'exercice budgétaire 2000, les contingents communaux d'aide sociale et y substitue un transfert définitif d'un montant correspondant de la D.G.F. des Communes vers la D.G.F. des Départements.

LE SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES

Le siège du syndicat est transféré de la mairie d'ARTENAY à la mairie de NEUVILLE AUX BOIS (Tél. 02 38 75 52 22).

Sont élus :

Président : M. MARTIN, maire de Neuville-aux-Bois.

Vices-présidents : M. CARDONA, maire d'Artenay ; M. GENIES, maire de Patay et M. AUDOIN, maire d'Orgères-en-Beauce.

Ce syndicat regroupe 40 communes des Cantons d'Artenay, Neuville-aux-Bois,

Orgères-en-Beauce et Patay, soit environ 23 500 habitants.

Embauche de Mlle ROTHENFLUG, agent chargé de la mise en œuvre du projet de collecte sélective qui devrait voir le jour dans le courant de l'année 2000.

Un contrat est passé avec Eco-Emballages.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Sont agents de la Commune :

M. AUDEBOURG Jacques :
garde champêtre principal

Mlle BAILLON Josette :
secrétaire de mairie

Mme BARANGER Chantal :
agent d'entretien qualifiée

M. CAILLEAU Marcel : agent d'entretien

Mme MATHIEU Christelle :
agent d'entretien

Mme LEMOULT Claude :
a été recrutée pour l'année scolaire 1999/2000 agent vacataire/horaire (emploi contractuel).

La médaille d'Argent (20 ans) Régionale Départementale et Communale a été attribuée par M. le Préfet à M. Jacques AUDEBOURG et Mme Chantal BARANGER

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

GIDY - CERCOTTES - HUETRE
Mairie de GIDY
Tél. 02 38 75 35 98

23 mars 1999 : vote du budget primitif.

29 juin 1999 :

La consommation accuse une nette diminution (baisse surtout très sensible au niveau des Laboratoires SERVIER).

Nombre abonnés en 1999 :

GIDY = 552 (534 en 1998)

CERCOTTES = 291 (282 en 1998)

HUETRE = 84

15 décembre 1999 :

Consommations d'eau :

GIDY = 7 276 m³

Ets SERVIER = 72 103 m³

CERCOTTES = 41 601 m³

HUETRE = 19 291 m³

Aires A10 = 33 981 m³.

La subvention du Conseil Général pour l'adduction d'eau aux Ets TENDRON et le bouclage avec la canalisation de la RN 20 a été attribuée = 137 500 F.

Monsieur le maire de CERCOTTES vote contre l'augmentation du prix de l'eau pour 2000.



FINANCES

LE BUDGET DE LA COMMUNE A ÉTÉ VOTÉ A L'UNANIMITÉ lors de la séance du 24 mars 1999

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 1999

Acquisitions de matériels :

Pour l'école primaire :

- deux ordinateurs avec imprimante et deux armoires fermant à clé = 25 000 F
- 10 barrières de protection = 5 904 F

Pour la B.C.D. = 12 690 F

- un magnétoscope avec armoire audiovisuel = 6 690 F et pose d'un lino par les employés communaux et achat de deux tapis = 6 000 F.

Pour l'école maternelle :

- matériel de motricité = 1 324 F.

Pour les sapeurs pompiers :

- 1 CAST + 5 bips = 25 000 F.

Pour la mairie : logiciel "Actes d'Etat Civil" = 5 500 F.

Pour la Commission des Fêtes :

- Sonorisation = 26 000 F.

- Terrain industriel (ancienne station service Shell) :

- enlèvement des cuves enterrées par la Société CASADEI = 25 291 F.

- Terrain de basket : réalisation d'un bitume avec mise en œuvre d'un bidim en fond de forme sur 142 m² = 25 904 F.

- Salle polyvalente : remplacement des stores extérieurs = 20 190 F, la chaudière murale = 10 000 F, des lustres (posés par les employés) = 7 823 F et acquisition de tables = 18 322 F.

- Finition du ravalement de l'église (côtés sud et est) = 125 334 F.

- Travaux Route Nationale 20 = 3 398 000 F.

- Réfection de l'éclairage public avec mise aux normes des feux tricolores par l'entreprise DHENNIN d'Orgères-en-Beauce (28) = 1 120 475 F TTC.

- Mission Maîtrise d'Œuvre D.D.A.F. = 81 675 F TTC.

- Réfection des trottoirs + création d'un îlot central au niveau de la rue du Buisson Noir + création de jardinières



+ réaménagement du monument aux morts et de la place de la Mairie par l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE de St-Cyr-en-Val (45) = 1 680 877 F.

- Mission Maîtrise d'Œuvre Subdivision Orléans Nord = 125 571 F.

- Coordonateur SP5 (BEC5 - M. PAQUET) = 9 721 F.



- Arrosage intégré (matériel) GARDEN ARROSAGE (installé par les employés communaux dans les jardinières au nord, au sud et à la mairie) = 14 587 F TTC.

- Signalisations : LA ROCHOISE = 46 281 F + LACROIX = 35 321 F.

- Frais "Appel Offres Ouvert" = 10 813 F.

Les subventions obtenues :

- amendes de polices = 53 062 F (1998) + 23 357 F (1999) pour l'opération des travaux de la Route Nationale 20.

CONTROLE U.R.S.S.A.F.
pour la période
du 2 janvier 1996
au 31 décembre 1998
= "Aucune irrégularité".

LES SECTIONS S'ÉQUILIBRENT

avec les opérations d'ordre et intégrant le résultat 1998 pour le **FONCTIONNEMENT à 4 393 911 F** et l'**INVESTISSEMENT à 5 962 204 F**.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **1 543 951 F**.

FONCTIONNEMENT = 4 393 911 F

Charge à caractère général	= 985 800 F
Charges de personnel (employés)	= 1 051 300 F
Autres charges de gestion courante*	= 657 777 F
Charges financières	= 454 583 F
Charges exceptionnelles	= 602 500 F
Virement à la Section Investissement	= 641 951 F

INVESTISSEMENT = 5 962 204 F

Remboursement en capital des emprunts	= 794 819 F
Acquisition de matériel, meubles	= 121 200 F
Agencement terrain	= 26 500 F
Plateforme terrain basket	= 26 000 F
Retenue garantie 1998	= 20 000 F
Travaux 1999	= 3 398 000 F
Route Nationale 20	= 3 398 000 F
Réserves (déficit) exercice 1998	= 1 404 680 F
Travaux de bâtiments	= 136 000 F
Travaux 1998 mission D.D.E.	= 55 000 F



FINANCES

LES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES

DIRECTES LOCALES n'ont pas été augmentés en 1999 et sont inchangés depuis 1996.

Le produit fiscal desdites taxes est de 1 875 106 F.

Taxe habitation = 9,73 % = 368 767 F

Taxe foncière sur le bâti = 17,04 % = 558 571 F

Taxe foncière sur le non bâti = 42,20 % = 90 308 F

Taxe professionnelle = 9,22 % = 857 460 F

L'Etat a réformé la taxe professionnelle. De ce fait la base d'imposition de cette taxe est passée de 9 561 230 F à 9 300 000 F. Certes pour cette année, une allocation compensatrice est versée à la commune mais comme toutes allocations celles-ci répondant à des critères d'attribution elles ont souvent un caractère négatif pour les collectivités.

* AUTRES CHARGES

DE GESTION COURANTE :

Comprend entre autres les dépenses suivantes :

- Contingent Départemental d'Aide Sociale = 110 000 F.
- Contingent Départemental Service Incendie = 100 000 F comprenant la contribution complémentaire (61 000 F) faisant suite à l'intégration au corps départemental depuis le 1^{er} janvier 1999 des sapeurs pompiers de Cercottes.
- Syndicat Intercommunal de la Retrêve = 20 000 F.
- Syndicat Intercommunal Ordures Ménagères = 175 303 F.
- Révision du S.D.A.U. = 1 347 F.
- Syndicat Intercommunal du Pays Loire Beauce = 2 752 F.
- Centre de Loisirs UFCV (juillet 1999) = 10 000 F.
- Piscine St-Jean-de-la-Ruelle (2 classes du Primaire) = 2 500 F.
- Refuge des Animaux de Chilleux-aux-Bois = 718 F.
- Judo Club d'Artenay = 1 700 F.
- Foyer Social du Collège André Chêne = 1 200 F.
- Fondation pour la Recherche Médicale = 1 000 F.

FONCTIONNEMENT = 4 393 911 F

Vente de produits	= 175 083 F
Impôts et taxes	= 2 101 606 F
Dotations, subventions	= 862 876 F
Autres produits	= 70 680 F
Produits financiers	= 46 611 F
Produits exceptionnels	= 904 000 F
Excédents (exercice 1998)	= 233 055 F

INVESTISSEMENT = 5 962 204 F

Subventions (amendes de police)	= 53 062 F
Remboursement Emprunts Sce Assainissement	= 157 774 F
Réaménagement de la dette F.C.T.V.A.	= 414 811 F
Taxe Locale	= 67 926 F
d'Équipement	= 100 000 F

Réserves

(déficit exercice 1998)	= 1 404 680 F
Placements	= 302 000 F
Emprunts RN 20	= 2 220 000 F
Vente terrain industriel	= 600 000 F
Virement Section Fonctionnement	= 641 951 F

RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE = 414 811 F

L'emprunt des travaux de la mairie 1992 a été réaménagé ce qui permettra de réaliser une économie totale de 68 552 F sur les 5 années restantes.

EMPRUNTS

DU CREDIT AGRICOLE :

Deux emprunts ont été contractés en 1999 au taux de 3,948 % pour les travaux de la Route Nationale 20 sur 12 ans et au taux de 4,22 % qui sera remboursée dès l'encaissement de la vente du terrain industriel de 5 000 m² à CONFORAMA.

ANNUITÉ DE

LA DETTE (RÉEL) 1999 : 505 627 F.
En 1999, trois emprunts sont arrivés à leur terme, ce qui représentait une annuité de 222 786 F.

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce budget 1999 intégrant le résultat de l'exercice 1998 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 494 593 F.

L'annuité de la dette s'élève à 204 385 F. La taxe de raccordement

RAPPEL

5 F l'aller et retour pour se rendre au Centre Commercial CARREFOUR SARAN (participation inchangée depuis 1982, date de création de ce service) et GRATUIT pour les personnes de 65 ans et plus. Achat de tickets à la mairie. DÉPART devant la mairie à 9 h 20 les vendredis. Ce transport (en "806" depuis septembre) est assuré par le Taxi LEFEVRE et ramène les personnes à leur domicile.

A.D.M.R. - ENTRAIDE UNION

3, place St Privat - 45120 EPIEDS EN BEAUCE - Tél. 02 38 74 62 25

Service de portage de repas, de soins infirmiers, de gardes, travailleuses familiales... PRESENCE VERTE = la télésécurité à domicile

11, avenue des Droits de l'Homme - 45000 ORLEANS - Tél. 02 38 60 55 89



FINANCES

à l'égout est portée à 15 000 F (non augmentée depuis 1986) par habitation neuve. Ce budget s'équilibre sans subvention de la Commune.

La Société HYDRATEC de SAVIGNY LE TEMPLE (77) a été retenue pour l'étude de diagnostic et de zonage d'assainissement pour un coût de 306 255 F TTC faisant suite à la procédure de marché négocié avec mise en concurrence.

L'étude diagnostic s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi sur l'Eau et l'étude de zonage consiste à faire une délimitation des zones d'assainissements collectifs et non collectifs.

Les tests à la fumée ont permis de relever des raccordements de particuliers mal exécutés et le passage d'une caméra dans le réseau public permettra de définir la nature et l'importance des réseaux à réhabiliter.

La taxe d'assainissement pour 2000 ne sera pas augmentée, elle restera à 7,98 F/m³.

LE BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Outre les activités habituelles financées ou organismes subventionnés, cette année, ce budget a financé un deuxième repas offert aux personnes âgées de 65 ans au 31 décembre 1999 qui a eu lieu le dimanche 24 octobre 1999 à l'Auberge de la Forêt.

La commune finance ce budget avec une subvention de 32 000 F.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES :

Le Centre Médico social de la Région d'ARTENAY (pour le colis de Noël et le voyage).

- "ENTRAIDE UNION", réseau d'actions gérontologiques coordonnées situé 3, place St Privat à EPIEDS EN BEAUCE et octroi des aides.

Une prise en charge d'une facture d'électricité dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et la précarité a été accordée.

ENCORE DES DEGRADATIONS... QUI COUTENT

- Porte vitrée des vestiaires football et panneau d'affichage du primaire.
- Infraction à la B.C.D. : portes, armoires fracturées et vol de livres et de matériel du groupe d'art floral.
- Armoire électrique du terrain de football hors service.
- Ancien vestiaire football (bungalow) saccagé : portes, vitres cassées.
- Serrure du court de tennis qui venait d'être changée.
- Vitres à la classe verte + hublot dans le parc.
- Panneau signalétique + abris bus de la SNCF.
- Deux stores dans le parc qui venaient d'être changés, coupés au cutter.
- Portes brûlées à la salle polyvalente et à la classe maternelle.
- Vol des 3 extincteurs à la salle polyvalente.
- Tags dans le passage souterrain.
- Etc.



A CERCOTTES EN 1999

29 JUIN

GOUTER DE FIN D'ANNEE

Tous les enfants de l'Ecole, les institutrices, M. le Maire, les deux adjoints, la secrétaire de mairie étaient réunis dans le parc pour trinquer à la fin de l'année scolaire 1998/1999.

3 JUILLET

NOCES D'OR. PAULETTE ET JEAN BARRAULT

Ce samedi, les époux BARRAULT allaient renouveler devant monsieur le Maire, M. SAVOURÉ-LEJEUNE, le serment qu'ils avaient fait il y a 50 ans, le 2 juillet 1949, en cette même mairie.

Ils ont depuis donné naissance à quatre enfants et jouissent maintenant de la présence de huit petits-enfants.

A l'issue de la cérémonie, après lecture de l'acte de mariage, une composition florale et la médaille de la commune gravée à leur intention furent offertes par monsieur le Maire accompagné de Mlle BAILLON.



13 JUILLET

FEU D'ARTIFICE

Après le traditionnel défilé dans les rues cercottoises, encadrés par la Brigade de Gendarmerie et le C15 de la commune, entraînés par la musique de GIDY et éclairés par les lampions, tous se retrouvèrent sur le terrain de football où les attendait un superbe feu d'artifice tiré par les membres de la Commission des Fêtes. Un bal populaire clôturait les festivités à la salle polyvalente où était prévu comme à l'accoutumée le nécessaire pour se restaurer.

21 JUILLET

MAISONS FLEURIES

Les membres du Comité Départemental du Fleurissement en compagnie de M. LECAS, 2e adjoint, visitent les maisons et potagers fleuris. Les prix sont ensuite remis au parc des expositions d'Orléans, courant avril.

11 AOÛT

ECLIPSE TOTALE DU SOLEIL

2 SEPTEMBRE

RÉUNION DES PARENTS DU COLLÈGE

Rendez-vous devenu régulier pour les élèves et leurs parents quelques jours avant la rentrée au collège André Chêne de Fleury-les-Aubrais.



M. INGOLD, nouveau Principal, et M. LAMOUREUX, Principal adjoint, accompagnés de M. DESBOIS, firent part des directives et des nouvelles dispositions qui seront mises en place dès la rentrée.

Les parents firent part de leurs inquiétudes sur la sécurité dans le Collège.

M. SAVOURÉ-LEJEUNE, maire, assisté de Mlle BAILLON, secrétaire de mairie, de M. SURAND, 1^{er} adjoint, a rappelé l'obligation d'être en possession de la carte personnalisée remise gratuitement en mairie à chaque trajet et il est rappelé que le chauffeur assure un service et n'est pas là pour assurer la garde des élèves. A la rentrée, ce sont 22 élèves qui emprunteront une nouvelle fois le car des transports PITOU.

5 SEPTEMBRE

CONCOURS DE BOULES DES POMPIERS

Ce dimanche, ce sont près de 30 doublettes qui ont participé à ce concours.

Zone Industrielle - B.P. 4
28140 ORGÈRES en BEAUCE

Tél. 02 37 99 75 45
Fax 02 37 99 71 85

LIQUID ÉNERGIE
DHENNIN

Réseaux : ÉLECTRICITÉ • GAZ • ÉCLAIRAGE • TELECOM

EUROVIA
CENTRE LOIRE

réunit depuis 1997
Cochery Bourdin Chaussé et Viafrance
vous offre l'expérience et le savoir-faire
du deuxième Groupe routier européen.

Agence du Loiret :
PA Orléans Sologne
340, rue des Bruyères - 45075 Orléans Cedex 2
Tél. 02 38 63 25 56 - Fax 02 38 76 27 19
<http://www.eurovia.com>

LA ROUTE A TROUVÉ SA MARQUE

SEIT c'est... plus de 50 années d'expérience,
de passion, de savoir-faire dans la
maîtrise et l'application des technologies
des métiers de l'eau, de l'électricité et
des automatismes.

Hydraulique

Spécialisée dans l'hydraulique urbaine et rurale, intervient
dans des domaines tels que :

**l'eau portable, le traitement, les eaux : usées, plu-
viales et industrielles, l'irrigation.**

SIEGE SOCIAL :
1020, rue des Bordes - SARAN - B.P. 108
45404 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Tél. 02 38 52 22 00 - Télécopie 02 38 52 22 10
E-mail: seit@seit.fr

A.D.A.

Terrassement Démolitions
Fosses toutes eaux - Chemins d'accès
Branchement tout à l'égout - EDF - PTT
Nivellement terrain - maçonnerie
Terrassement en tous genres

154, rue Gaillardise - 45520 GIDY
Tél. 02 38 75 36 84 - Fax 02 38 75 46 29



1877. Cercottes (église) - La Rue



1880. Cercottes (tente) - La Rue



1903. Cercottes (biplan) - Cercottes (biplan)



1880. Cercottes (maison)



1910. Cercottes (jeux) - Cercottes (jeux)



1910. Cercottes (moulin) - Cercottes (moulin)



Classe de M. BLAIN



Classes de M. CHARILLON, Mlle ROBINET, Mme DIAZ et Mme LEPAGE



1999



L'ÉDUCATION



ANNEE SCOLAIRE 1998/1999 : 64 élèves

Classe du CP-CE1 = 21 élèves : Mme LAVAIRE Ariane, directrice
 Classe du CM = 19 élèves : Mme DENIS Gabrielle
 Classe maternelle = 24 élèves : Mme THIERY Sylvie

A la demande de plusieurs parents d'élèves, il vous est présenté le bilan financier de l'année scolaire 1998/1999.

A ces dépenses s'ajoutent les assurances et les frais relatifs à l'entretien et réparation des bâtiments.

RAPPEL = extension et réaménagement en 1998 de la classe maternelle (mobiliers neufs) = 852 000 F.

BILAN DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1998/1999 = 128 930 F soit par élève 2 015 F

Pharmacie = 1 147 F
 Lait à la classe maternelle = 3 891 F
 Ordinateur + meuble à la maternelle = 14 810 F
 Matériel de motricité = 3 400 F
 Arbre de Noël 1998 = 5 000 F
 Goûter de fin d'année (28 juin) offert aux enfants dans le parc = 500 F
 Chauffage + électricité = 42 000 F
 Fournitures scolaires (année 1998) = 16 000 F
 Téléphone = 4 259 F + Timbres = 504 F
 3 dictionnaires = 710 F
 Location du photocopieur + photocopies = 25 088 F
 Transports (voir ci-après) = 11 621 F

LES MERCREDIS SANS CLASSE (du 01/01 au 30/06/2000)

9 février, 8 mars, 29 mars, 3 mai,
 24 mai, 14 juin et 22 juin 2000.

VACANCES SCOLAIRES 2000

Du lundi 14 février au vendredi 25 février inclus.
 Du lundi 10 mars au lundi 24 avril inclus.
 Du samedi 1er juillet au lundi 4 septembre inclus.
 Du lundi 30 octobre au vendredi 3 octobre inclus.
 Du samedi 23 décembre 2000 au mercredi 3 janvier 2001.

SORTIES FINANÇÉES PAR LA COMMUNE

15/12/1998 : classe maternelle + classe de Mme DENIS, journée à CHAMBORD = 1 700 F.

Activités piscine à ST-JEAN-DE-LA-RUELLE (piscine à vagues) le jeudi après-midi du 25 mars au 17 juin 1999 pour le primaire = 6 280 F.

21 mai 1999 : visite de l'aquarium d'Allotès à ROMORANTIN pour les deux classes du primaire = 1 980 F.

17 juin : classe maternelle à SARGE-SUR-BRAYE (41) au centre "Far-West" = 2 251 F.

2 avril : maternelle + classe de Mme LAVAIRE, visite de la fondrie de cloches de Bollée à ST-JEAN-DE-BRAYE = 580 F.

USEP : 4 juin - Athlétisme à ARTENAY = 750 F.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Faisant suite à la décision des institutrices en novembre 1999 de ne voir siéger au Conseil d'Ecole qu'un seul conseiller municipal en sus de M. le Maire, le conseil municipal a désigné M. CATEL Robert, membre titulaire et M. SURAND Michel, membre suppléant. Depuis 1993, deux conseillers municipaux et M. le Maire siégeaient à ce Conseil en nombre égal à celui des parents d'élèves et des instituteurs.

ANNEE SCOLAIRE 1999/2000 : 72 ÉLÈVES

Fournitures scolaires = 17 000 F (année civile 1999) + maintenance du photocopieur et photocopies.

Classe Maternelle de Mme THIERY :
 34 enfants dont 5 sont le matin au primaire.

Classe de Mme LAVAIRE (directrice) :
 17 élèves + 5 grande section maternelle le matin.

Classe de Mme DENIS (CE2-CM1-CM2) = 21 élèves.

SORTIES SCOLAIRES : 1er trimestre 1999/2000

Classe maternelle, le 8 novembre matin à CHANTEAU "La Brossette" = 680 F et à la Médiathèque d'ORLÉANS le 26 novembre après-midi = 650 F.

Primaire : classe de Mme DENIS, le 15 octobre 1999 à FLEURY-LES-AUBRAIS = 540 F.

Spectacle de Noël le 16 décembre 1999 financé par la commune + goûter et friandises = 9 000 F.

Piscine à ST-JEAN-DE-LA-RUELLE pour les deux classes du primaire, du 4 janvier 2000 au 23 juin 2000.

Coût demandé par la ville de ST-JEAN-DE-LA-RUELLE + transport pris en charge par la commune.



L'ÉDUCATION

LES PARENTS D'ÉLÈVES

L'élection s'est déroulée dans la Classe Verte le vendredi 22 octobre 1999.

SONT ÉLUS :

Titulaires : Mme GOUAIS, Mme SICURANI, Mme STEFAN

Suppléants : Mme PICARD, M. BOUCLET, M. ASSELIN DE BEAUVILLE.

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

C'est un service municipal.

Une garderie, assurée par Mme BARANGER, accueille les enfants de 7 h 30 à l'ouverture de l'Ecole et de 16 h 30 à 18 h 00.

Celle-ci a lieu dans la B.C.D. (Bibliothèque Centre Documentation) classe Verte et fonctionne depuis septembre 1996.



La participation par enfant est de 10 F pour 1 h 30 maximum. Elle reste inchangée bien qu'une seconde personne aide à emmener ou ramener les enfants de la classe maternelle.

AIDE A EMMENER LES ENFANTS DE LA GARDERIE A LA CANTINE

Ce service, créé et financé à 125 % du SMIC/horaire par la commune, est assuré depuis le 13 septembre 1999 par Mme LEMOULT Claude.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Service municipal.

Chaque lundi, les enfants déjeunent à la salle polyvalente, rue de l'Eglise sous la surveillance des mesdames BARANGER Chantal et MATHIEU Christelle.

Durant l'année scolaire 1998/1999, ce sont 4850 repas qui ont été servis. Il s'est avéré, cette année (compte-rendu du Conseil d'Ecole du 30 novembre 1999), que la récupération des tickets de cantine par les institutrices pose problème.



Les repas occasionnels (irréguliers) posent problème du fait du manque de discipline des parents qui n'avertissent pas la mairie (pour la commande des repas) ou bien ne remettent pas les tickets en temps utile aux institutrices (en début de semaine).

Alors un tarif plus cher pour ces repas est-il à envisager ou la suppression de ce système ?

...une facturation au mois pour les autres ?

Tout repas sera alors dû sauf sur présentation d'un certificat médical.

Il est rappelé que les tickets doivent être achetés en mairie et remis aux institutrices **avant la prise des repas en début de semaine** et mentionnés des noms, prénoms des enfants et de la date.

A la question de savoir si un enfant de la maternelle doit payer moins cher le prix du repas, il est répondu que celui-ci demande plus d'attention (couper les aliments, l'aider ou le faire manger, etc.) qu'un enfant du primaire. Prix du repas = 18,70 F

CENTRE DE LOISIRS JUILLET 1999

L'organisation du Centre de loisirs est confiée à l'U.F.C.V. du Loiret (57, rue du Général de Gaulle, St-Jean-le-Blanc).

15 enfants (soit 12 familles) se sont rendus à Gidy à des heures flexibles (une garderie est prévue le matin et le soir) et à des périodes différentes pour participer aux diverses activités proposées (ateliers manuels, jeux extérieurs, piscine, sortie au mini-golf de SARAN, journée au Western Poney, etc.).

La participation demandée était de 75 F pour un enfant et 121 F pour deux enfants par jour sachant que la commune participe pour 26 %.

Deux adolescents ont participé au séjour téléski nautique à LERY POSES (27) du 5 au 16 juillet 1999. Le mini camp s'adresse aux jeunes âgés de 10 à 16 ans. Pour le Centre de l'an 2000, les inscriptions devront être parvenues en mairie avant le 21 juin si vous souhaitez avoir de la place et afin qu'un car soit prévu pour GIDY.

Merci à Solbie pour la photo souvenir.



L'ÉDUCATION



Principal : M. Jean-Pierre INGOLD.
Principal-adjoint : M. Joël LAMOUREUX.
Conseiller Principal d'Éducation : M. Michel DESBOIS.
Gestionnaire : Mme Eliane OUDY.

Effectifs : 483 élèves répartis en 20 classes.

Mise en place de la réforme du collège des années 2000 : "un collège pour tous et pour chacun".

Un collège pour tous et pour chacun c'est en premier lieu réussir l'aide individualisée et assurer la cohésion de notre collège. Pour cela nous avons mis en place les groupes de remédiation en français et mathématiques qui s'ajoutent au dispositif déjà existant des études dirigées (6^e, 5^e), de l'aide aux devoirs le soir de 16 h 30 à 17 h 30 avec nos aides éducateurs.

L'heure vie de classe attribuée à chacune des 20 divisions de notre établissement nous permet d'intervenir au niveau de la citoyenneté, de l'éducation au choix et à l'autonomie et enfin dans le champ de l'orientation.

Un des objectifs de cette année est de mettre en place le tutorat, d'offrir à chaque élève qui en a besoin un adulte relais pour écouter, conseiller, guider.

Les autres temps forts seront les suivants :

Mise en place des ateliers lecture :

Cette action s'inscrit dans l'objectif de "diversifier les méthodes d'enseignement pour aiguïser l'appétit d'apprendre et accompagner la conquête de l'autonomie".

"L'incitation à la lecture est une priorité : il s'agit là d'inscrire à l'emploi du temps de tous les élèves une heure de lecture hebdomadaire obligatoire sous forme de 2 demi-heures prise en charge successivement par les enseignants de toutes les disciplines".

Ce point sera discuté au cours de la matinée de concertation du 8 décembre.

TRANSPORT AU COLLÈGE ANDRÉ CHÊNE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

Heures de ramassage le matin :

Route de Gidy	7 h 20
La Gibelotterie	7 h 25
La Mairie	7 h 30
Route Nationale "La Mare"	7 h 32

Les cours se terminant à 16 h 30, les Collégiens sont de retour vers 17 h 00.

Il est rappelé que ce transport financé par le Conseil Général du Loiret est actuellement gratuit.

Développer la pratique de l'oral et son évaluation :

Le rapport de stage en entreprise des troisièmes sera évalué oralement (soutenance du rapport par l'élève devant un jury de 2 professeurs).

LIAISONS CM2-6^e

Réussir l'articulation entre le CM2 et la sixième, rassurer les futurs collégiens, coordonner l'acquisition des savoirs et savoir faire, échanger les approches, se connaître les uns les autres entre praticiens du primaire et du secondaire, autant de défis à relever.

• un stage en situation au collège et dans nos écoles sera organisé en octobre 2000.

Fin mars nous recevrons au collège nos futurs parents d'élèves et nous accueillerons sur la base d'une matinée (présentation vie scolaire, CDI, fréquentation d'une heure de cours et repas au restaurant scolaire) nos futurs élèves de sixième.

ORIENTATION

Prendre conscience des réalités du monde du travail est incontournable dans l'élaboration du projet de formation.

Le stage en entreprise des troisièmes aura lieu du 10 au 14 janvier et sera l'objet d'une double évaluation : le rapport écrit et la soutenance orale.

Pour permettre au maximum d'élèves de troisième de réussir au brevet des collèges, 2 brevets blancs seront organisés.

Une soirée présentation des classes de seconde par les chefs d'établissement d'accueil sera organisée courant mars 2000.

Une rencontre entre anciens de troisième actuellement en seconde et élèves de troisième est également prévue (fin du 1^{er} trimestre).

ÉDUCATION A LA SANTÉ ET A LA CITOYENNETÉ

• Formation des élèves délégués : 2 journées de formation sont prévues en liaison avec le collège d'Ingré : niveaux 6^e et 5^e le 22 novembre et 4^e et 3^e le 15 novembre.

• Les actions entreprises les années précédentes dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté se poursuivent :

En 6^e : prévention du tabagisme sous la responsabilité de Madame FRUGIER, infirmière scolaire.

En 5^e : prévention à la toxicomanie en collaboration avec l'APLEAT.

En préliminaire aux interventions en classes un après-midi de réflexion sur la dépendance aura lieu le vendredi 17 décembre.

En 4^e : poursuite de l'action entreprise avec le planning familial.

En 3^e : suite de l'action prévention SIDA.

OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Organisation de 2 voyages d'études en Allemagne et en Espagne, du 12 au 18 mars 2000.

Semaine Autrement du 13 au 17 mars 2000.



URBANISME

LOTISSEMENTS LE CHÊNE BRÛLÉ 1 ET 2

Une réunion publique avait été organisée le 4 novembre 1998 pour présenter le projet d'urbanisme à la population.

Les deux arrêtés de lotir ont été autorisés le 9 juillet 1999 à la S.N.C. Le Chêne Brûlé (maître d'ouvrage privé).

Les travaux de viabilisation ont débuté le 27 septembre 1999 et sont réalisés par le groupement d'entreprise S.T.P. AUGIS et TPE 45, T.P.L.C., BORNHAUSER MOLINARI et conduits par Catherine HACHE du Cabinet VERDIER.

Le CHÊNE BRÛLÉ 1 (74 417 m²) comprend 50 lots à bâtir et deux îlots pour 10 pavillons groupés locatifs et sera réalisé en deux tranches.



La 1^{re} tranche de 25 lots et d'un îlot pouvait être commercialisée de suite du fait de l'accord de la D.D.A.S.S. pour le raccordement à la station d'épuration actuelle et d'un engagement financier de la SNC FONCIER CONSEIL relative à la garantie d'achèvement des travaux de Voirie-Réseaux-Divers.

Le CHÊNE-BRÛLÉ 2 (59 600 m²) correspond à 49 terrains à bâtir et 2 îlots et sera aussi réalisé en deux tranches.

Un phasage a été prévu avec les aménageurs afin de contrôler cet afflux de population.

Au 31 décembre 1999, 23 permis de construire pour les habitations individuelles sont en cours d'instruction.

Le Conseil Municipal a décidé de nommer "Rue des Biches" et "Rue des Cerfs" deux rues du lotissement du Chêne Brûlé 1.



Jean-Pierre VERDIER

Géomètre - Expert Foncier - D.P.L.G.

22, av. de Ganay
91490 Milly-la-Forêt

☎ 01 64 98 95 46
Fax 01 64 98 76 61

RÉVISION PARTIELLE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION URBAINE D'ORLÉANS DU P.O.S.

(suite)

Le Syndicat mixte créé le 20 septembre 1996 est appelé à disparaître le 31 mai 2000.

Faisant suite à la démission de M. COTTERAY (Maire de DONNERY) de la présidence, un nouveau bureau est élu désignant Frédéric CUILLERIER, Maire de SAINT AY, Président ; Daniel BRUSSEAU, Maire de SANDILLON et Bertrand HAUCHECORNE, vices-présidents.

Le Syndicat mixte a arrêté le projet de révision partielle le 18 octobre 1999 qui sera soumis à enquête publique.

RAPPEL : le S.D.A.U. donne le cadre général de l'utilisation future des sols à long terme (20 à 25 ans).

Les Plans d'Occupation des Sols élaborés par les communes doivent être compatibles avec les dispositions du schéma directeur exécutoire.

LE RÉSEAU ROUTIER (extraits) :

LES AUTOROUTES :

L'accroissement prévisible du trafic sur l'autoroute A10 au nord d'Orléans sera accentué par la réalisation de l'A19 et nécessitera à moyen terme la réalisation d'un barreau de contournement ouest de l'A10 entre Artenay et la région de Meung-sur-Loire.

LA ROUTE NATIONALE 20 :

Le Syndicat Mixte considère que le barreau autoroutier Artenay/Meung-sur-Loire constitue l'alternative importante aux déviations de dégagement de la RN20. Dans ces conditions, le Schéma Directeur ne prévoit plus de déviations de la RN20 à Cercottes et Chevilly sur les documents graphiques.

CONTRAT DE PAYS

RAPPEL : Le Syndicat a été créé par un arrêté préfectoral en date du 24 avril 1997. Ce syndicat réunit 4 cantons soit au total 40 communes (Canton d'Artenay : 10 communes ; de Beaugency : 7 communes et de Patay : 13 communes).

Le Pays compte 44 750 habitants en 1990.

La signature de la Charte du Pays Loire-Beauce avec le Président du Conseil régional aura lieu le jeudi 13 janvier 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (C.C.A.O.) s'est substituée au S.I.V.O.M. de l'Agglomération Orléanaise pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences.

La commune ne fait pas partie de cette structure intercommunale.



URBANISME

MODIFICATION DU P.O.S.

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 31 août 1999 de prescrire une modification du Plan d'Occupation des Sols révisé le 15 décembre 1994, modifié le 27 juin 1996 et le 11 décembre 1997.

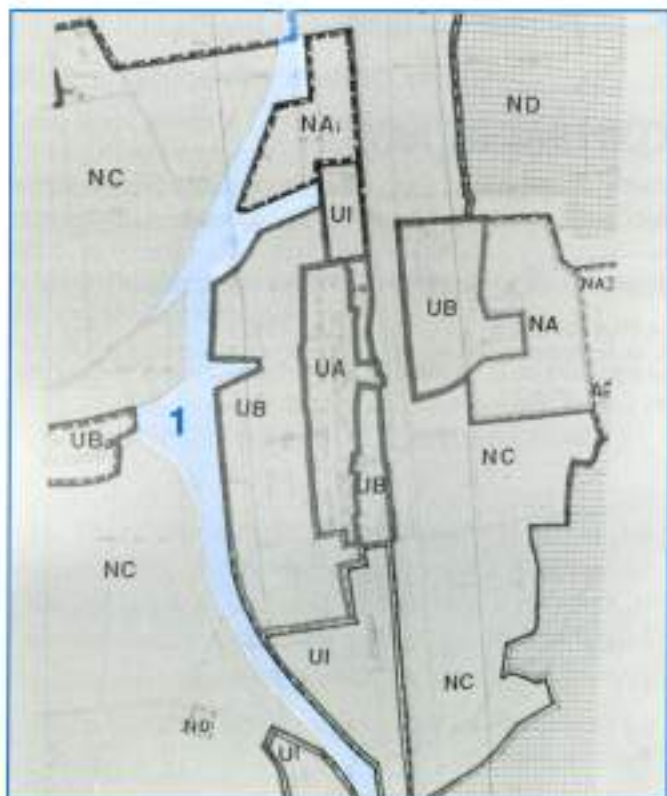
Cette modification ne concernera que des changements limités ou des ajustements partiels de règle et de zonage liée aux problèmes d'implantation survenu avec la SCI Les Pendus, la non possibilité pour le lieudit "Fillette Pitou - RN20" d'être raccordé au réseau communal d'assainissement et le classement dans un même zonage (NA) des terrains faisant partie du lotissement le Chêne Brûlé 2.

LE PLAN D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (P.I.G.)

Déviations de la Route Nationale 20
Maîtrise d'ouvrage : ETAT

Faisant suite au refus par le Syndicat Mixte de la révision partielle du S.D.A.U. (voir ci-dessus) d'inscrire la déviation dans son document, Monsieur le Préfet a, par arrêté du 9/12/1999, décidé d'engager une procédure de "Projet d'Intérêt Général". Le rapport de présentation est à la disposition du public en mairie et les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête.

La réserve n° 1 au P.O.S. correspondant à la déviation de la Route Nationale 20 (dont on parle depuis 40 ans) fut inscrite dès le 1^{er} P.O.S. approuvé en 1977. Cela représente une superficie de 21 hectares de terre.



Urbanisme autorisé en 1999

Permis de construire :

SCITIE, 1230 rue de la Chaise	Habitation
MILLET Jean, "Les Pendus"	2 logements
MONESTIER Jean-Marc, 20 bis, route Nationale	Habitation
OPAC du LOIRET, 48, route Nationale	3 logements locatifs (T4-T3 et T2)
PASQUET Serge, 6, rue des Sorbiers	Extension habitation
GALFRET DENIS, 80, route de Gidy	Garage
SURAND Michel, 45, rue de la Gibelotterie	Garage
VANTHOURENOUTH Stéphane, 1, rue Henri Lejeune	Combles

Déclaration de travaux :

SAMYN Fabrice, 82, route de Gidy	Clôture
GREARD Hervé, 84, route de Gidy	Clôture
GILBERT, 60, route de Gidy	Clôture
BELLOC Jean-Marc, 3, rue Henri Lejeune	Clôture
DA CUNHA Joao, 64, route de Gidy	Clôture
JOURDAIN Jean-Philippe, 62, route de Gidy	Clôture
GALFRET Denis, 80, route de Gidy	Clôture
BERGERARD Laurent, 5, rue des Buttes	Abris bois
GRIFO Bruno, 6, rue Henri Lejeune	Abris bois
MONNAIS Jean-Marc, 91, route Nationale	Clôture
MONESTIER Jean-Marc, 20 bis, route Nationale	Clôture
E.D.F., lotissement Le Chêne Brûlé	Transformateur
SÉJOURNÉ Colette, 44, rue de la Gibelotterie	Vélux



**Voirie • Réseau
Divers • Terrassement
Démolition • Clôture**

150, rue des Cassines - 45560 St-Denis-en-Val
☎ 02 38 51 03 31 - Fax 02 38 51 03 29



GENDARMERIE NATIONALE

La brigade territoriale de la Gendarmerie Nationale, implantée à Cercottes (Loiret), est commandée par l'Adjudant CARO Thierry.

La Loi portant réforme au Service National prévoit la disparition progressive du Service National et instaure en même temps la professionnalisation des armées.



Son personnel est composé des Gendarmes RODRIGUEZ Patrick, NOËL Christophe, PIGNON Philippe et DEVEAUX Olivier. Outre le commandant de brigade, le gendarme PIGNON Philippe est titulaire de la qualification d'officier de police judiciaire.

Le Maréchal des Logis Chef LAURELUT Arnaud a quitté notre unité. Il sera remplacé prochainement.

Un élève gendarme CASTEL Loïc sera affecté le 17 janvier 2000 à sa sortie de l'Ecole des Sous-Officiers de Gendarmerie à Chatelleraud.

Cette unité intervient sur cinq communes réparties sur quatre cantons : Bucy-Saint-Lyphard (canton de Patay), Cercottes et Gidy (canton d'Artenay), Chanteau (canton de Fleury-les-Aubrais) et Ormes (canton d'Ingré).

Ces militaires sont à votre disposition pour tous les problèmes que vous pouvez rencontrer dans votre quotidien.

N'hésitez pas à les contacter en faisant : le "17" ou le "02 38 75 41 05".

La sécurité des citoyens, c'est l'affaire de tous les gendarmes : prévenir, enquêter, secourir, et ce chaque jour, en tous lieux et au profit de tous. La gendarmerie est une force humaine, ancrée dans l'histoire et tournée résolument vers l'avenir.

En 2002, la gendarmerie aura remplacé ses 12 000 appelés (gendarmes auxiliaires) par 16 000 gendarmes adjoints.

Le recrutement des gendarmes adjoints a été ouvert le 1^{er} août 1998 pour les volontaires masculins et au 1^{er} mars 1999 pour les jeunes filles.

La gendarmerie offre plusieurs avantages à un gendarme adjoint volontaire.

En premier lieu, elle fournit à un jeune un emploi stable. Les dispositions matérielles relatives à la fonction de gendarme adjoint sont les suivantes : hébergement et alimentation gratuits, rémunération au niveau du Smic avec, en plus, la perception de primes spécifiques liées à la qualification d'Agent de Police Judiciaire Adjoint (APJA), 48 heures de repos hebdomadaires et régime de permission avantageux (25 jours la 1^{re} année et 45 jours

par la suite), protection sociale, carte de circulation militaire à tarif 2^e classe sur tout le réseau SNCF.

Lors de sa réinsertion, le volontaire a également l'assurance de bénéficier du soutien d'une institution dont le label est toujours très prisé dans le monde civil.

CONDITIONS

Avoir 18 ans révolus et moins de 26 ans à la date du dépôt de la demande, être de nationalité française et de bonne moralité, posséder une attestation d'appel de préparation à la Défense et avoir au moins 6/10^e d'acuité visuelle pour les deux yeux.

Aucun diplôme n'est exigé. La taille joue pour le dépôt du dossier (1,64 m pour les filles et 1,70 m pour les garçons).

Le dépôt des candidatures peut se faire auprès de notre unité ou du centre d'information et de recrutement implanté au 42, boulevard Alexandre Martin à Orléans, tél. 02 38 53 90 95.

Il est à préciser que pour répondre aux besoins spécifiques rencontrés par la Gendarmerie dans le domaine du soutien opérationnel, certains gendarmes adjoints, présentant des qualifications ou des aptitudes particulières, peuvent demander à être affectés dans des emplois

ci-après : entretien casernement (horticulteur, jardinier, maçon, menuisier, etc.), aide mécanicien, aide magasinier, employé de restauration, employé de bureau, etc.

L'instruction des gendarmes adjoints se déroule dans les écoles de gendarmerie de : Montargis (45), Tulle (19) et Chateaulin (53).

Parlez-en autour de vous. Si vous connaissez des jeunes qui souhaitent donner un sens à la vie, dites leur de nous rejoindre.

LOI RELATIVE AUX ANIMAUX DANGEREUX ET ERRANTS ET A LA PROTECTION DES ANIMAUX

Loi n° 99 du 6 janvier 1999
(publiée au J.O. le 07/01/1999)

EXTRAITS

"Si un animal est susceptible, compte-tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le Maire, de sa propre initiative ou à la demande de toute personne concernée, peut prescrire au propriétaire ou au gardien de cet animal de prendre des mesures de nature à prévenir le danger.

En cas d'inexécution, le Maire peut, par arrêté, placer l'animal dans un lieu de dépôt aux frais du propriétaire ou du gardien de l'animal".

"Sur la voie publique, les chiens d'attaque ainsi que les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse".

SONT INTERDITES l'acquisition, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'importation, l'introduction sur le territoire métropolitain, dans les D.O.M. et dans la Collectivité territoriale de ST-PIERRE-ET-MIQUELON les chiens de 1^{re} catégorie = Tosa-Boerbulis, Pit-Bulls et chiens assimilables (arrêté du 27 avril 1999).



A CERCOTTES EN 1999

26 SEPTEMBRE

NOCES D'OR.

M. et Mme DALIBARD Charles

Le 22 juillet 1949 à Orléans, Micheline et Charles DALIBARD unissaient leurs destinées.

Cinquante ans plus tard ils ont repris le même chemin, cette fois-ci à Cercottes, afin de célébrer cet anniversaire. Entourés de parents, d'amis et des membres du Comité des Fêtes, ils ont été accueillis dans la salle des mariages par Philippe SAVOURÉ-LEJEUNE, maire, accompagné de Mlle BAILLON, secrétaire de mairie.



Après la relecture de l'acte de mariage original, M. le maire retraça les moments essentiels du parcours des époux et remit la médaille de la commune et une gerbe de fleurs.

M. DALIBARD a aussi consacré une bonne partie de son temps aux activités municipales et associatives de

la commune. De 1956 à 1983, il a été sapeur pompier volontaire et de 1965 à 1983, conseiller municipal. Il est actuellement membre du C.C.A.S.

M. et Mme DALIBARD sont respectivement vice-président et trésorière du Comité des Fêtes.

3 OCTOBRE

"DE BELLES AMÉRICAINES"

Ce n'est qu'en fin d'après-midi, ce dimanche, après avoir sillonné un bon nombre de bourgs et villages, que les pilotes du rallye d'automne organisé par le club "US CAR CENTRE" qui réunit une quinzaine de passionnés de voitures américaines (Cadillac, Plymouth, Oldsmobile, ...) se sont arrêtés à la mairie de Cercottes. En effet, Philippe SAVOURÉ-LEJEUNE, maire, les attendait. Il a remis les récompenses lors d'une simple mais sympathique cérémonie.



24 OCTOBRE

**REPAS DES ANCIENS
1999**

Le conseil d'administration du C.C.A.S. ayant décidé de scinder la galette du traditionnel repas de janvier.

Un second repas est organisé. Ce qui permet de convier gracieusement les personnes qui ont eu 65 ans ou les auront avant le 31 décembre 1999, à ce déjeuner à l'Auberge de la Forêt.



A CERCOTTES EN 1999

27 OCTOBRE

ÉLECTIONS

A LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Le scrutin s'est déroulé en mairie de 8 h 00 à 18 h 00 pour les 1er et 2e collèges, ce qui représentait au total 28 électeurs.

29 OCTOBRE

PIQÛRE ANTIGRIPE DES AÎNÉS

Ce vendredi ce sont 34 personnes de 65 ans et plus qui se sont retrouvées à 8 h 30 à la mairie pour se faire vacciner gratuitement contre la grippe par le docteur Rémi LEFÈVRE, du cabinet médical de Chevilly.

Le docteur offrit des dragées pour annoncer la naissance de son sixième enfant Julien.



29 OCTOBRE

HALLOWEEN

Ce vendredi, veille des vacances de la Toussaint, les trois classes se sont déguisées en vampires, en fantômes, en citrouilles, puis se sont divisées en petits groupes accompagnés de parents et des institutrices pour récolter des friandises auprès des administrés.

Les enfants se retrouvèrent ensuite dans la cour du Primaire pour mettre en commun leur récolte.



11 NOVEMBRE

ARMISTICE DE 1918

Cérémonie traditionnelle mais toujours respectée qui a permis d'inaugurer le nouvel aménagement du Monument aux Morts. "Le devoir de mémoire est le devoir de tous, jeunes et moins jeunes...".

22 AU 26 NOVEMBRE

BANQUE ALIMENTAIRE DU LOIRET

Cette année, l'appel lancé fut très peu suivi et le peu a été emporté par les employés municipaux à Ingré, 11, rue Lavoisier. Merci aux fidèles donateurs.

22 au 29 NOVEMBRE

DISTRIBUTION GRATUITE DE RATICIDE

La campagne de distribution de blés empoisonnés fut cette année assurée par le secrétariat de la mairie.

5 DÉCEMBRE

SAINTE BARBE DES POMPIERS

Cette année, les pompiers du C.P.I. de Cercottes ont reçu leurs amis à l'Auberge de la Forêt en présence de M. l'adjutant CARO Thierry, du lieutenant LECOMTE-FOUSSET (de Gidy) et de M. SURAND Michel, 1^{er} adjoint.

Une médaille fut remise à M. René PLUCHON, sapeur pompier volontaire de février 1956 à 1975.





VIE COMMUNALE

LES SAPEURS POMPIERS DE CERCOTTES

Toutes les interventions sont dirigées par l'intermédiaire des appels téléphoniques au "18".

Le Centre de Première intervention de CERCOTTES a été intégré depuis le 1er janvier 1999 au corps départemental et le Centre est en conséquence rattaché au Centre d'Incendie et de Secours de CHEVILLY.

Cette intégration, alors que beaucoup de collectivités encore hésitent ou dissolvent leur corps car sous-équipés, a pu aussi s'effectuer grâce aux investissements réalisés par la Commune.

Ce sont les S.D.I.S. (Service Départemental Incendie et Secours), établissements publics administratifs autonomes dotés d'organes délibérants, qui déterminent les modalités d'intégration des Centres communaux.

Au 1^{er} janvier 1999, 1300 sapeurs pompiers volontaires sur 3000 étaient intégrés au corps Départemental.

Le 8 septembre 1999, les pompiers de CERCOTTES avec leur pompe à



bras faisaient partie des 190 hommes et 77 engins qui défilaient dans les rues d'ORLEANS lors du 106^e Congrès National des Sapeurs Pompiers.

Remarquable présentation des soldats du feu !

AMICALE DES HOSPITALIERS

Cette association a pour but de contribuer aux œuvres sociales en faveur du personnel hospitalier et assimilés.

Son siège social est situé au 12, route Nationale à Cercottes.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES AMATEURS D'ÉROTISME CHIC

L'objet de cette association est de promouvoir et étendre l'initiative personnelle, artistique ou non, liée à l'érotisme.

Siège social :
chez M. BERTHELOT
66, route de Gidy.

US CAR CENTRE

Cette association regroupe des personnes possédant ou aimant l'automobile américaine.

Son siège social est situé au 2, rue Henri Lejeune.

Les membres du bureau :
Président : Eric BOYER
Vice-président : Thierry BRUNET
Trésorier : Denis GERLES
Secrétaire : LE MOALIGOU Frédéric

SITE INTERNET :
www.i-france.com/uscc

BALAYAGE DES CANIVEAUX EN 2000

Mercredis :
8 mars - 7 juin - 6 septembre
6 décembre



VIE COMMUNALE

ASSOCIATION DES JEUNES CERCOTTOIS

L'Assemblée Générale s'est tenue à la Classe Verte le 9 septembre 1999.

Ont été réélus membres du bureau :

Béatrice BARRAULT,
présidente 02 38 75 37 46
Marie-Odile MILLET,
vice-présidente
Patricia CROSNIER, trésorière
Elisabeth BOUCHER, secrétaire

L'association compte 24 adhérents adultes qui se partagent en deux groupes. Depuis cette année, des habitants de Gidy et de Sougy participent à ces activités.



Mme TOURNE de Janville anime les cours.

L'ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE SECTION TENNIS

Nouveau bureau élu :

Président : M. COUTIN Frédéric
148, rue du Buisson Noir
Tél. 02 38 75 31 54

Secrétaire : Mme MONNAIS Liliane
Trésorier : Monsieur COURCELLES Frank
Le court de tennis actuel, extérieur, a été inauguré en 1982.

La gestion du court est confiée à l'Association par le Conseil Municipal.

L'ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE SECTION FOOTBALL

Association affiliée à la Fédération Française de Football depuis mai 1989.

Les membres du bureau :

Président d'honneur :
Philippe SAVOURE-LEJEUNE
Président : Jean-Luc CONNIN
Secrétaire et trésorier :
Angélo MIREUX

M. CONNIN Jean-Luc a démissionné de la présidence faisant suite aux problèmes rencontrés avec les jeunes lors du tournoi de football, au vol des boissons avec dégradation de la porte du vestiaire et de l'éclairage du terrain (armoire électrique hors d'usage).

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Président : Michel THENAULT
Secrétaire : Karelle EMCHE
Trésorier : Gilles FANON
Trésorier-adjoint : Pascal GOUAIS

CLUB "CERCOTTES DÉTENTE"

Vous pouvez venir vous détendre tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

Dans une ambiance très sympathique, Michèle, la monitrice, vous mettra en forme et vous donnera du tonus pour la semaine.

Les personnes intéressées sont cordialement invitées.

Présidente :
Mme THENAULT Nelly
02 38 75 40 00
Secrétaire : Mme FANON Chantal

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle est située rue de l'église et a une capacité de 100 personnes.

Les tarifs :

Pour les Cercottois : 750 F
Pour les hors Commune : 1 800 F
Pour les Associations
Cercottoises : gratuit

Le chèque de location ainsi que le chèque de caution d'un montant de 1 500 F, à l'ordre du Trésor Public, sont à déposer en mairie deux mois avant l'occupation de la salle.

Ces tarifs sont valables pour une journée, soit de 8 h 00 à 8 h 00. Le ménage n'est pas compris.

COMITÉ DES FÊTES

Président : Michel THENAULT
Vice-président : Charles DALIBARD
Secrétaire : Monique LATOUCHE
Trésorière : Micheline DALIBARD
Trésorière adjointe : Mireille COME

ENTENTE SPORTIVE CERCOTTOISE

L'Entente Sportive Cercottoise a son siège à l'Ecole Primaire

Pour l'année scolaire 1998/1999, une sortie à Artenay a été réalisée. Cette association est affiliée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P.) et comprend entre autres le Directeur de l'Ecole, Membre de droit : Mme LAVAIRE Ariane et deux élèves dont un désigné par les enseignants.

Mme DENIS Gabrielle, Institutrice Présidente.

Pour l'année scolaire 1999/2000, les institutrices ne souhaitent pas continuer sur le temps scolaire ces activités "par manque de temps".

ENTREPRISE DAVID ALVES



Placoplâtre
Plafonds - Planchers
Isolation Thermique et Phonique
Menuiserie Intérieure & Extérieure

Tél. 02 38 75 40 21
Fax 02 38 75 32 55

347, rue de la Chaise - 45520 Cercottes

LE CORRESPONDANT REPUBLIQUE DU CENTRE

Fernando ARAYA
02 38 86 43 78



**COUVERTURE - ZINGUERIE
ISOLATION - RAMONAGE**

Neuf et Rénovation

SOUBIEUX et Fils

26, rue d'Orléans
ARTENAY
Tél et Fax 02 38 80 00 67

GARAGE PERRAULT

Mécanique ■ Tolérie ■ Peinture
Location de véhicules
Dépannage - Remorquage

AGENT



JOUR et NUIT
Agrée autoroute



RÉPARATIONS ET ENTRETIEN TOUTES MARQUES

76, rue de Paris - 45520 CHEVILLY
☎ 02 38 80 10 08 - Fax 02 38 80 11 06

Chauffage ■ Sanitaire

Serge TROTTIER

43, rue de Paris
45520 CHEVILLY
☎ 02 38 80 10 27



**MATÉRIELS PARCS ET JARDINS
L'ESPACE PLAISANCE**

VERTS LOISIRS - l'espace jardin

VENTE - LOCATION - ENTRETIEN - DÉPANNAGE
PIECES DÉTACHÉES TOUTES MARQUES

L'ACCUEIL
LE CONSEIL



Nettoyeurs H.P. - Groupes électrogènes - Remorques routières

38, av. du Capitaine Jean - 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Tél. 02 38 86 46 43 - Télécopie 02 38 86 67 43

Serrurerie - Métallerie

MENUISERIE ALU

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs



Michel SENECLAUZE

518, rue des Chatelliers - «LES CHAPELLES»
45520 CHEVILLY

☎ 02 38 80 13 75 - Fax 02 38 74 14 05



**MUTUELLES
REGIONALES
D'ASSURANCES**

ASSURANCES

Michel LEPETIT

4, Grande rue - 45410 ARTENAY
Tél. 02 38 80 00 33



**DERATISATION - DESINSECTISATION
DESINFECTION
NETTOYAGE HAUTE-PRESSION**

Dépositaires de destructeurs électroniques d'insectes volants



Ets SEROR et Fils (s.a.r.l.)

155, rue de Coulvieux - 45520 GIDY

☎ 02 38 75 35 82 - Fax 02 38 75 39 49

50 ans d'expérience à votre service - Appelle S.R.P.V.

Agréés par le Ministère de l'Agriculture (N° CE00043A)



Partenaire de la vie locale



Agence de Fleury Bannier

336, Fg Bannier - 45400 Fleury-les-Aubrais

Agence de Saran

182, rue du Bourg - 45770 SARAN



A CERCOTTES EN 1999

16 DÉCEMBRE

ARBRE DE NOËL DES ÉCOLES

Comme chaque année à pareille époque, la commune a réuni tous les enfants des écoles autour du traditionnel programme de Noël.

Le programme a commencé dès le midi avec le déjeuner en commun dont l'ordinaire est amélioré, suivi d'un superbe spectacle proposé par la compagnie "Le



p'tit piano sans bretelles". Dans un solo formidable, Vincent Pensuet est parvenu à maintenir l'attention des enfants en les faisant participer. Intitulé "C'est celui qui lit qui y est", le conte musical attise la mémoire et fait appel à l'imaginaire des enfants.

A l'issue du spectacle, le Père Noël a fait irruption avec sa hotte bien remplie. En effet, les 72 enfants des Ecoles reçurent un sachet de friandises, plus un stylo et un crayon de papier du Conseil Général du Loiret.

L'après-midi festif, qui annonçait les vacances de Noël, s'est achevé par un réconfortant goûter en compagnie des enseignants, du maire, des deux adjoints et du personnel communal.

22-23 DÉCEMBRE

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

M. AUDEBOURG Jacques, garde-champêtre principal, distribua aux 31 personnes de 75 ans et plus, le colis de Noël offert par le Centre Médico Social de la Région d'Artenay (subventionné par la commune).

23 DÉCEMBRE

**RECEPTION DU CHANTIER
DE TRAVAUX DE LA NATIONALE 20**

Après quatre mois de chantier, les travaux sur environ 1 km, Route Nationale 20 (voir page finances) sont réceptionnés en présence de Monsieur DEPUSSAY de l'entreprise DHENNIN, de Messieurs HURET et MARTIN, d'Eurovia Centre Loire, de M. CARRÉ Philippe de la D.D.A.F. et Messieurs FOURNIQUET Jean-Paul, BONGIBAUT Christophe et RADET Hubert de la D.D.E., Subdivision Orléans Nord et en présence de Monsieur le Maire, des deux Adjoints et de la Secrétaire de Mairie.



CALENDRIER DES FÊTES POUR 2000

06 janvier	Cérémonie des Vœux
08 janvier	Galette des "Anciens"
23 janvier	Loto des Ecoles
29 janvier	Repas US CAR CENTRE
06 février	Concours de belote - Comité des Fêtes
05 mars	Marche - Comité des Fêtes
25 mars	Soirée dansante US CAR CENTRE
08 avril	Concours de belote - Comité des Fêtes
30 avril	Fête des Fleurs - Commune
08 mai	Armistice 1945
24-25 juin	Feu et Fête de la Saint Jean - Commune
13 juillet	Feu d'artifice - Bal populaire
14 juillet	Fête Nationale
03 septembre	Concours de boules - Sapeurs Pompiers
10 septembre	Marche - Comité des Fêtes
22 octobre	Repas des "Anciens"
11 novembre	Armistice 1918
19 novembre	Concours de belote - Comité des Fêtes
03 décembre	Sainte Barbe - Sapeurs Pompiers
21 décembre	Arbre de Noël des Ecoles - Commune

**Centre Français
de Restauration**



**Fournisseur des restaurants
scolaires et d'entreprises**

547, rue St-Gabriel - 45200 AMILLY

☎ **02 38 93 70 41**



imprimerie copie 45

**ACCUEILLIR
CRÉER
SAVOIR FAIRE**

*De la conception
à la livraison*

6, rue J. Bertin - Z.A. La Guignardière - BP 48 - 45430 CHÉCY
Tél. 02 38 46 62 00 - Fax 02 38 86 88 10
Internet : www.copie45.fr - e-mail: copie45service@copie45.fr

Carrefour



**Avec Carrefour
je positive !**

Carrefour
SARAN

CENTRE COMMERCIAL 3501 - RN 20 45770 SARAN - OUVERT DU LUN. AU VEND. DE 9 H À 22 H, LE SAM. DE 9 H À 20 H



☎ **02 38 79 79 79**



**La Société Coopérative
Agricole d'Artenay**

Sa vocation : *L'agro-industrie*
Elle collecte et transforme les productions
agricoles de ses adhérents

Elle produit :

- Du sucre de première qualité européenne.
- Des alcools surfin
- De l'éthanol carburant
- Des céréales pour petit déjeuner
déjeuner et des barres céréalières

Elle vend à ses adhérents :

- Des semences, engrais,
produits phytosanitaires
- Des aliments pour le bétail
- Ses pulpes sèches et mélasse

La maîtrise de l'avenir

Société Coopérative Agricole de la Sucrerie Distillerie d'Artenay - B.P. 5 - 45410 ARTENAY
Tél. 02 38 78 78 78 - Fax 02 38 80 42 82



Autoroute A 10 - Aire ORLÉANS/GIDY
Tél. 02 38 79 02 10

F.O.E.

105 RN 20 - 45520 CERCOTTES

**MACHINES OCCASION
NEUVES ACIER BOIS ALU PVC**

COMPRESSEURS

Tél. : 02 38 75 45 49 - Fax : 02 38 75 45 71

ELECTRICITE GENERALE

Roger CHARREYRE



7, Route Nationale 20
CERCOTTES

☎ **02 38 75 41 33**

INTERNET : www.rc4x4.com



**R.C. 4X4 vous propose
La pièce détachée OCCASION
"plus de 150 4X4, pour la pièce en stock"
L'entretien et réparation :
possibilité de faire poser moteur et boîte dans nos ateliers.
Les accessoires :
La vente de 4X4 accidentés "Pour remontage"
Vente VN VO "Parc Occasion"
Achat de tous 4X4 accidentés, gagés ou en état.
Ouvert du lundi matin 8 h au samedi 18 h
Tél. 02 38 75 44 44
Fax 02 38 75 44 42**



02.38.75.44.44

RN 20 - 45520 CERCOTTES

**Voire spécialiste
R.C. 4X4**

*Nous tenons à remercier particulièrement les industriels, artisans et commerçants
qui, par leur contribution publicitaire,
ont permis la réalisation de cette Brochure d'Information.*